



## Politique de publication et de partage de l'information - Site Web, Infolettre, Facebook, Réseau des membres -

La Chambre de commerce Brandon (CCB) publie et partage des informations pouvant intéresser la **population du secteur Brandon** ou la **communauté d'affaires**. Ces informations doivent s'inscrire sous le thème du **développement socioéconomique** et des **affaires**. Elles peuvent constituer des **nouvelles**, des **conférences**, des **formations**, des **conseils**, des **événements** ou des **invitations** à des événements.

Pour les **membres** de la CCB, le partage de leurs informations peut se faire par l'entremise du **site Web (Babillard)**, de la page **Facebook**, de **l'infolettre**, ou par le **réseau des membres (courriels)**. Dans tous les cas, les membres sont invités à contacter la CCB, la seule gestionnaire de cette diffusion.

La CCB se réserve le droit de :

- **Refuser** le partage d'informations de type rabais ou offre promotionnelle **présentant des prix** (exemple: *Spaghetti moitié-prix le mercredi midi*).
- **Refuser** le partage de **petites annonces** (exemple: *Table de cuisine à vendre*).
- **Limiter** le partage d'informations provenant des **non-membres** (les membres demeurent avec un statut prioritaire et les non-membres n'ont pas accès au babillard du site de la CCB).

### Dispositions spécifiques à l'égard des médias sociaux (page Facebook de la CCB)

- Le contenu publié ou partagé ne peut en aucun cas faire l'objet de propos obscènes, racistes, offensants, diffamatoires ou haineux. Les contenus partisans ou religieux, ceux contrevenant aux droits d'auteurs ou à une marque de commerce, de même que le matériel publicitaire, sont également interdits de publication. Ces contenus, s'ils adviennent, seront immédiatement supprimés, peu importe leur provenance (visiteur, membre de la Chambre, etc.). Dans ces cas, le conseil d'administration de la CCB pourrait décider de bloquer l'accès futur des auteurs de ces contenus.
- Le personnel de la CCB, son conseil d'administration et tout partenaire impliqué de près ou de loin dans l'un des dossiers de la CCB, ne peuvent divulguer des informations privées ou confidentielles sur l'organisation ou les dossiers de la CCB.
- Les photos publiées ne doivent pas identifier des personnes (fonction 'identification' de FB), à moins que celles-ci aient donné leur accord.